

FOCUS SUR LES EHPAD



Si un de vos proches est résidant dans un EHPAD, il doit remplir les conditions de RFR mais aussi être assujéti à la taxe d'habitation au titre sa résidence principale. En faisant de l'Ehpad sa résidence principale, il ne bénéficiera plus du chèque énergie au titre de son logement précédent. En revanche, il en bénéficiera au titre de sa nouvelle résidence à la condition qu'il soit assujéti à la taxe d'habitation en tant que résidents de l'EHPAD.

Pensez à bien l'aider à vérifier le contenu de sa boîte aux lettres

Vérifiez votre éligibilité

0 805 204 805 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h à 20h

chequeenergies.gouv.fr



**Hérault
ÉNERGIES**

Guide d'utilisation



Chèque énergie

Le chèque énergie, est un dispositif d'aide au paiement de la facture d'énergie à destination des ménages disposant de revenus modestes. Ayant vocation à remplacer les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz.

Aujourd'hui, encore trop de bénéficiaires ne l'utilisent pas !

Le département de l'Hérault ne fait pas exception, avec 18% de non-utilisation.

Face à ce constat, « Hérault Energies met toutes ses compétences au service des Héraultaises et Héraultais pour les accompagner quotidiennement et faire face aux difficultés qu'ils rencontrent » explique Audrey Imbert Présidente d'Hérault Energies, Conseillère Départementale, Adjointe de la Mairie de Mèze.

En partenariat avec EDF et le Conseil Départemental, Hérault Energies se mobilise, sur le territoire, pour programmer au premier trimestre 2024, des réunions à destination des CCAS et des Mairies.

Qui peut en bénéficier ?

✂ Le chèque énergie est attribué en fonction des revenus et de la composition du ménage.

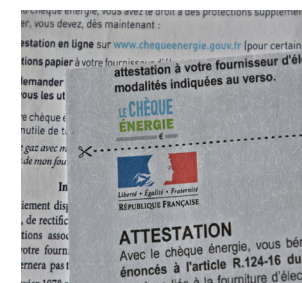
Exemple : un ménage composé de 4 personnes → le RFR maximum (Revenu Fiscal de Référence) pour être éligible est de 23100 €.

✂ Le chèque peut être utilisé pour les dépenses d'énergies : électricité, gaz naturel, chaleur, fioul, bois.
Les montants varient entre 48 et 277 euros.

Quand faire sa demande ?

Vous n'avez rien à faire. L'administration transmet chaque année la liste des bénéficiaires à l'Agence de service et de paiement (ASP) qui édite les chèques, et les expédie par voie postale aux bénéficiaires (au printemps).

Attention ne jetez pas vos chèques !



✂ Je ne suis pas une contravention

Comment utiliser le chèque ?

- ✂ En ligne sur chequeenergie.gouv.fr, facile et rapide, avec une adresse mail, numéro du chèque énergie et le code à gratter, numéro client et compte figurant sur la facture.
- ✂ Par courrier, détachez le chèque, complétez les infos au dos et renvoyez le à votre fournisseur accompagné d'une copie de la dernière facture.

Il vous donne droit à des avantages supplémentaires sur vos contrats d'électricité et de gaz

- ✂ En cas de déménagement
 - La gratuité des frais d'ouverture et de l'enregistrement du nouveau contrat.
- ✂ En cas d'impayés
 - Réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction puissance ou suspension d'alimentation).
 - L'exonération, le cas échéant, des frais liés au rejet de paiement.
 - Maintien de la puissance pendant la trêve hivernale (1^{er} novembre au 31 mars)
 - En dehors de la trêve hivernale : période de 60 jours d'une alimentation minimale d'électricité.